

MAIRIE DE
82370 SAINT-NAUPHARY

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

N°2025-05-01

SEANCE DU Lundi 19 mai 2025

Date de la convocation : 12 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf mai, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAILLARES, Maire.

Présents : 15

PAILLARES Bernard, ALBERT Mathieu, PECQUENARD Caroline, LORMIERES Philippe, MALY Véronique, MAYMAT Philippe, SERNY Philippe, MONTELS Nathalie, LECOINTE Marie-Jeanne, LACAM Sébastien, RISPE Laurence, GIRARD Natacha, LOMBRAIL Sébastien, BODOT Damien, FORESTIE Edouard

Absents excusés : 2

DIAZ Sandrine, DEL RIO Sandy donne pouvoir à SERNY Philippe,

Absente non excusée : 1

BELDA Laure

Monsieur ALBERT Mathieu a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA VENTE DES TERRAINS DE L'ANCIEN STADE À LA SARL GEDA REPRESENTÉE PAR MONSIEUR GERARD POUJOL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire des terrains constituant l'ancien stade, situés lieu-dit Capélanios, section E 1081, E 224, E 225, E 675, E 676, E 677, E 678, E 228, E 624, E 1080, E 679, E 1554, E 1557 d'une contenance totale de 27 268 m², dont elle n'a plus l'usage.

Dans le cadre d'une valorisation du patrimoine communal, et suite à la demande formulée par Monsieur Gérard POUJOL représentant la SARL GEDA, par lettre du 05/03/2025, la commune souhaite procéder à la cession de ces terrains.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, une estimation des terrains a été réalisée par le service des domaines du Tarn qui a estimé leur valeur à 280 000 € (deux cent quatre -vingt mille euros) hors taxe et hors droit, avec une marge d'appréciation de 15%.

Monsieur le Maire rappelle que dans sa lettre du 05 mars 2025, Monsieur Gérard POUJOL s'est engagé à acheter ledit terrain pour la somme de 400 000 € HT. Son projet d'aménagement correspond totalement à la volonté municipale.

Monsieur le Maire explique que l'estimation des domaines est une base de référence. Saint-Nauphary est une commune qui connaît une évolution très dynamique ces derniers mois, et de plus, il précise que ce terrain bénéficie d'un emplacement stratégique, de par l'absence de nuisances, l'accès facile, et une configuration favorable à la construction.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de céder** à Monsieur Gérard POUJOL représentant la SARL GEDA, les terrains de l'ancien stade, situés lieu-dit Capélanios, section E 1081, E 224, E 225, E 675, E 676, E 677, E 678, E 228, E 624, E 1080, E 679, E 1554, E 1557 d'une contenance totale de 27 268 m², pour un montant de 400 000 € HT.
- **Précise que** les frais notariés et de mutation seront à la charge de l'acquéreur.
- **Précise que** la commune de Saint-Nauphary et la société GEDA SARL seront assistées de Maître BOUSQUET Valérie, notaire à Albias, et de Maître SFORZINI Alain, notaire à Montauban, pour la confection de l'acte correspondant.
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer l'acte de vente ainsi que tous documents afférents à cette cession avec Maître Valérie BOUSQUET, notaire en charge de la transaction.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Copie certifiée conforme.

Saint-Nauphary, le 20 MAI 2025.

Le secrétaire,
Mathieu ALBERT.



Le Maire,
Bernard PAILLARES.



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 20/05/2025
et publication ou notification
du 20/05/2025
Le Maire,

Bernard PAILLARES

